

## **DEC111474DAJ**

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 20 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique ;

**Vu** la décision n° 070056DAJ du 30 avril 2007 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique ;

**Vu** la décision n°111011DAJ du 29 avril 2011 portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique ;

**Vu** la proposition du conseil d'administration CNRS du 23 juin 2011 ;

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le comité d'éthique du CNRS est composé ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme Michèle LEDUC, physicienne.

Membres :

- Mme Françoise BIRG, biologiste moléculaire ;
- Mme Danièle BOURCIER, juriste ;
- M. Michel CAMPILLO, géophysicien ;
- M. Amy DAHAN, historienne des sciences ;
- Mme Isabelle DESGUERRE, neuropédiatre ;
- M. Jean-Gabriel GANASCIA, expert intelligence artificielle ;
- M. Didier GOURIER, chimiste ;
- M. Roger MAYNARD, physicien ;
- M. Norbert SCHAPPACHER, mathématicien ;
- Mme Evelyne SERVERIN, juriste et sociologue ;

- M. Pierre-Henri TAVOILLOT, philosophe ;
- Mme Irène THERY, sociologue.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2011

ALAIN FUCHS



---

Direction  
des ressources  
humaines

---

